

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N°4-2017
 APPROBATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Le lundi 13 mars 2017 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente de LAROIN sous la présidence de Jean-Claude DUHIEU.

Etaient présents (31 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM DELEGUES	QUALITE
SIVU du GAVE DE PAU	Jean-Claude DUHIEU	délégué titulaire
	Pierre HONDET	délégué titulaire
	Michel CAPERAN	délégué titulaire
	Michel LAURIO	délégué titulaire
	Henri CAZABAN	délégué suppléant
SIVU de la JUSCLE	Jacques JANY	délégué titulaire
	Jean PIAT	délégué titulaire
SIVU des BAÏSES et LUZOUÉ	Claude PIDOT	délégué titulaire
	Pierre MUCHADA	délégué titulaire
	Nita CANTON	déléguée titulaire
	Jean-Marc CASOURANCQ	délégué titulaire
SIVU de l'OUSSE	Bernard CAZABAN-CARRAZE	délégué titulaire
	Gérard GUILLAUME	délégué titulaire
SIVU du LAGOIN	Bernard ARRABIE	délégué titulaire
	Bernard OMS	délégué titulaire
	Christine MARQUE	déléguée titulaire
SIVU de régulation des eaux	Victor DUDRET	délégué titulaire
	Alain LUCOT	délégué titulaire
Commune d'ARTHEZ-D'ASSON	Gabriel CANEROT	délégué titulaire
Commune de BOSDARROS	Jean-Paul MOURTEROU	délégué titulaire
Commune de CASTETIS	Henri POUSTIS	délégué titulaire
Commune de COARRAZE	Jean-Pierre BASSE CATHALINAT	délégué titulaire
Commune de DENGUIN	Gérard TORNE-CELER	délégué titulaire
Commune de GAN	Bernard CHARRIER	délégué titulaire
Commune d'IGON	Michel CONDOU-DARRACQ	délégué titulaire
Commune de JURANCON	Serge MALO	délégué titulaire
Commune de LAROIN	Bernard SOUDAR	délégué titulaire
Commune de LESTELLE-BETHARRAM	Jean-Marie BERCHON	délégué titulaire
Commune de MONT-ARANCE-GOUZE-LENDRESSE	Jean-François LETARGUA	délégué titulaire
Commune de MONTAUT	Alain CAPERET	délégué titulaire
Commune de POEY-DE-LESCAR	Didier LASSALLE	délégué titulaire

Etaient absents excusés et avaient donné pouvoir (2 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM DELEGUES	QUALITE	A DONNE POUVOIR A
SIVU du GAVE DE PAU	Maité MIRASSOU	déléguée titulaire	Michel LAURIO
	Guillaume GARIN	délégué titulaire	Jean-Claude DUHIEU

Etaient absents excusés (17 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM DELEGUES	QUALITE
SIVU du GAVE DE PAU	Eric CAZABAT	délégué titulaire
	Jean-Claude HOURCQ	délégué titulaire
SIVU des BAÏSES et LUZOUE	Jacky SCHOUMACKER	délégué titulaire
SIVU de l'OUSSE	Pierre SABIN	délégué titulaire
	Jean LACAZE	délégué titulaire
	Benjamin CLAVERIE	délégué titulaire
SIVU du LUZ	Michel CASSOU	délégué titulaire
	Gérard D'ARROS	délégué titulaire
Commune d'ARGAGNON	André CASSOU	délégué titulaire
Commune d'ASSON	Jean-Jacques CLAVERIE	délégué titulaire
Commune d'AUSSEVIELLE	Dominique POURTAU	délégué titulaire
Commune de BAUDREIX	Francis ESCALE	délégué titulaire
Commune de BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	Jean-Pierre HOURCQ	délégué titulaire
Commune de LAA MONDRANS	COUNTRY Loïc	délégué titulaire
Commune de NAY	Guy CHABROUT	délégué titulaire
Commune d'ORTHEZ	Philippe GAUDET	délégué titulaire
Commune de SAINT-FAUST	Jean MOURLANE	délégué titulaire

Assistaient également à la réunion : Henri PELLIZZARO – Directeur ; Eric LOUSTAU – ingénieur ; Luc BERNIGOLLE – technicien, du Syndicat Mixte du Bassin du Gave de PAU.

Secrétaire de séance (conformément à l'article L2121-5 du CGCT) : Christine MARQUE - délégué titulaire – SIVU du Lagon.

Objet : approbation du débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les dispositions la loi NOTRe imposent désormais aux collectivités locales ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, une **délibération spécifique** relative au rapport présenté par l'exécutif sur les **orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.**

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, ce rapport doit également comprendre une **présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, de dépenses de personnel, de rémunération, d'avantages en nature ou encore de temps de travail.**

Ce rapport donne lieu à un débat qui doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget. Il ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

A l'invitation du Président, le Directeur présente les éléments essentiels de ce rapport préparatoire au DOB. Il rappelle que le SMBGP intervient quasi-exclusivement dans le cadre d'opérations réalisées pour compte de tiers. Ne disposant pas de moyens humains en propre, la mise à disposition des agents par le syndicat intercommunal du gave de Pau (SIGP) lui permet de délivrer l'ingénierie et de l'expertise nécessaire aux membres du syndicat.

L'analyse de la situation financière du syndicat et de son évolution durant les 5 dernières années montre de faibles marges de manœuvre tant en investissement qu'en fonctionnement.

Les contributions des membres couvrent à peine les dépenses de fonctionnement sans aucuns travaux.

Suite aux exercices 2012 et 2013, au cours desquels très peu d'opérations ont été engagées, aucun fond de roulement n'a pu être constitué pour faire face aux premières dépenses « importantes ». En 2014, afin d'honorer les premières factures, il a été nécessaire de contracter un emprunt pour couvrir le délai avant la perception des recettes (participations et subventions). Malgré cela, un déficit de près de 51 k€ en investissement a été reporté à l'année suivante.

En 2016, le même phénomène s'est produit ; les recettes d'investissement étant « gonflées » par un emprunt de 110 k€.

L'important excédent de fonctionnement de 2016 doit être relativisé en raison du non versement de la cotisation annuelle au SIGP. Un rattrapage interviendra en 2017.

La fin annoncée du dispositif des contrats de territoire mis en œuvre par le Département, principal financeur du syndicat, devra se traduire, sauf à trouver de nouvelles ressources financières, par une réduction du volume des travaux ou une plus forte participation des tiers.

Ces éléments seront pris en compte dans l'étude en cours pour la mise en place de la GeMAPI

Le rapport de DOB correspondant sera :

- transmis au Préfet avec la délibération concernée
- Transmis aux EPCI à fiscalité propre dont les communes adhérentes sont membres

Après en avoir délibéré, et entendu les précisions complémentaires apportées en séance, le comité syndical :

APPROUVE le débat d'orientation budgétaire et la synthèse du rapport correspondant présenté par l'exécutif.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président



Syndicat Mixte du Bassin du
GAVE DE PAU

Jean-Claude DUHIEU

